

Les seuls combats que l'on est sûr de perdre sont ceux que l'on n'ose pas engager « Vaclav Havel »

Une pandémie de commissions à ZERO s'abat sur IBM



Attention, cette pandémie a commencé chez STG où les avant ventes techniques (90 personnes en France et 2800 dans le monde) sont tous atteints.

Méfiez vous cette maladie est contagieuse, le foyer d'origine est à STG, elle atteint en priorité les personnes payées au variable mais pourrait très rapidement s'étendre à toutes les personnes payées au Fixe.

L'UNSA a déclenché une réunion de crise pour lutter contre cette maladie.

Elle a, dans le cadre de son plan d'action, doré et déjà adressé une lettre ouverte au Vice-Président STG (copie le président et le DRH IBM France) dont voici quelques extraits :

Monsieur le Vice-Président STG,

L'UNSA IBMI, a été interpellée de manière forte par un certain nombre d'avant ventes techniques STG, chefs produits et certains sales, qui sont sur un plan de commission appelé "profit sharing plan" : ils viennent tous d'apprendre oralement qu'ils ne toucheraient aucune commission ce trimestre.

Je tiens donc en leur nom et au nom de mon syndicat à vous témoigner de la stupéfaction et l'humiliation que ce personnel ressent aujourd'hui.

1 - sur la forme.

Il est inadmissible de traiter ce personnel STG de la sorte. Ils ont été prévenus par leurs managers première ligne, individuellement et uniquement par oral, qu'ils ne toucheraient aucune commission sur ce trimestre, .../...

2 - sur le fond

Comment IBM peut elle justifier cette décision envers une seule partie de son personnel avant vente, principalement les avant ventes STG, alors que ceux ci travaillent en équipe et en support des commerciaux, qui eux sont sur d'autres plans de commissions basés sur le chiffre d'affaire et non sur le profit.

Est-ce aux avant ventes techniques d'assurer seuls tous les risques du marché, avec de surcroît l'effet levier sur le profit par rapport au chiffre d'affaire ?

Les Forces commerciales peuvent-elles se passer des avant ventes techniques dans leurs actes de ventes ?

Ces décisions semblent pour le moins stratégiquement curieuses, sauf à imaginer un dispositif ou les commerciaux pourraient accroître le chiffre d'affaire d'IBM en utilisant des forces techniques exogènes à l'entreprise. .../...

Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires

Si pour l'Unsa le maintien de l'emploi est prépondérant, on ne peut admettre qu'il puisse y avoir de tels écarts entre le traitement des actionnaires (+9,1%) et des salariés **(+1,3% de la masse salariale uniquement pour les PBC 1, 2+ et le légal, décidé unilatéralement part la Cie)**. L'UNSA demande l'application de la règle des 3 tiers (1/3 des bénéfices pour l'investissement, 1/3 pour les salariés, 1/3 pour les actionnaires).



L'UNSA déplore le peu d'ambition de ce plan qui exclue 36% du personnel. La crise a bon dos alors que les profits sont là et qu'une pression de plus en plus forte est mise sur l'ensemble des salariés.

Pour l'Unsa le légal n'a rien à faire dans la NAO, la correction des anomalies ne se négocie mais impose..

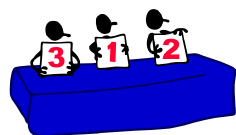
L'UNSA exige que les plans de commissions fassent partie de la Négociation Annuelle Obligatoire.

L'UNSA demande que la Cie propose (sur la base du volontariat) à l'ensemble des personnes qui sont encore à la PFA (prime de fin d'année appelée encore 13ème mois) de passer sous le régime de 12 mois de salaires qui permettra de fait qu'il n'y ait pas une discrimination entre les 12 et 13 mois sur le rachat de congés, maladies ou paiement des commissions.

NB : rappel des notations 2008.

PBC 1 :	1286 personnes	13,1%	Vs. 1293	en 2007	12,70%	
PBC 2+ :	4980 personnes	50,8%	Vs. 5215	en 2007	51,20%	
PBC 2 :	2853 personnes	29,1%	Vs. 3063	en 2007	30%	
PBC 3 :	439 personnes	4,5%	Vs. 372	en 2007	3,60%	
PBC 4 :	13 personnes	0,1%	Vs. 11	en 2007	0,10%	
Non évaluées « Z »:		239 personnes	2,4 %	Vs 241	en 2007	2,4%

Elections professionnelles



Les prochaines élections CE, DP chez IBM se déroulent le 26 Mai à Corbeil Essonnes, le 28 Mai à Orleans (Charbonnières) et le 11 juin à « Centre Est » (Lyon, Clermont, Grenoble).

L'UNSA, longtemps attaqué en justice pour l'empêcher d'exister chez IBM, a l'honneur de se présenter aux suffrages des électeurs sur ces 3 établissements.

N'oubliez pas, le vote utile, c'est le vote UNSA pour les élections des titulaires du Comité d'Entreprise.

L'UNSA IBM assigne la Compagnie pour faire respecter vos droits

L'UNSA IBM a comme nous vous l'avions annoncé, assigné la compagnie IBM France auprès du Tribunal de Grande Instance de Nanterre le 30 avril.

L'UNSA IBM sollicite du tribunal, sur le fondement de l'article L. 2132-3 du Code du Travail, la condamnation de la compagnie IBM pour inexécution des conventions collectives de la métallurgie (cadres et non cadres) concernant les salaires minima garantis (TGA), ainsi que pour avoir introduit des clauses purement potestatives (*) dans l'allocation des commissions payées au personnel sous paie variable.

(*) Une condition dans un contrat est dite potestative lorsque les obligations à ce contrat dépendent de la volonté d'une seule de ces parties au contrat (dans le cas présent IBM). Une clause potestative est entachée de nullité.



Nos requêtes auprès du tribunal

1/ en ce qui concerne l'ensemble des salariés.

La prime GDP (ex PVA : prime variable annuelle) présente incontestablement un caractère aléatoire puisqu'elle est fonction des résultats de l'entreprise, des résultats individuels et à la discrétion des managers.

La convention collective applicable aux cadres, est très claire sur ce point. Elle exclut du calcul du minima conventionnel « les libéralités à caractère aléatoire, bénévole ou temporaire ».

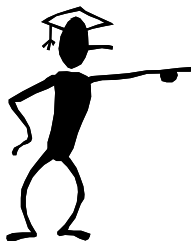
Le principe est général puisque la Cour de Cassation a déjà jugé à de nombreuses reprises, notamment par un arrêt du 20 avril 2005, qu'une prime qui manifeste la reconnaissance de l'effort et/ou de la performance au cours d'une année, présente un caractère aléatoire exclusif de sa prise en compte dans le calcul du minimum conventionnel garanti.

Le syndicat UNSA-IBM sollicite donc du tribunal qu'il dise et juge que les salariés de la compagnie IBM doivent percevoir le salaire minimum garanti correspondant à leur classification, indépendamment de la prime GDP (ex PVA) qui ne peut que s'ajouter à ce minimum et non permettre son obtention. (Cour de Cassation soc 22 février 2006 n° 04 - 14771)

Nous demandons donc au tribunal d'enjoindre la compagnie IBM de procéder sous astreinte, à la régularisation des salaires de l'ensemble des salariés concernés dans les limites de la prescription et pour l'avenir.

2/en ce qui concerne le personnel sous plan de commission:

La Cour de Cassation a jugé qu'une clause du contrat de travail peut contenir une variation de la rémunération du salarié, dès lors qu'elle est fondée sur des éléments objectifs, indépendants de la volonté de l'employeur, ne fait pas porter le risque d'entreprise sur le salarié et n'a pas pour effet de réduire la rémunération en-dessous des minima légaux et conventionnels



Nous demandons au tribunal de dire, qu'en tout état de cause, les primes variables des personnes sous plan de commission ne doivent pas être incluses dans le calcul du minimum conventionnel garanti mais de juger également qu'il s'agit de primes parfaitement potestatives qui peuvent aboutir à des discriminations illicites, ainsi qu'à un exercice déguisé du pouvoir disciplinaire.

Nous demandons au tribunal d'ordonner également sous astreinte à la compagnie IBM de proposer aux salariés une prime OTE fondée sur des éléments objectifs clairement définis.

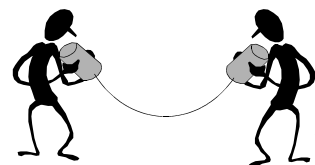
Il n'est pas interdit de rêver que l'on puisse arriver à une résolution à l'amiable du contentieux

Ceci devrait permettre :

1 - de tordre définitivement le cou au scandale des personnes en dessous des minima qui sont bien évaluées et "recompensées" par une "bonne" PVA (où ont obtenus de "bonnes" commissions), qui ne leur fait pas gagner un euro de plus que s'ils n'avaient pas eu ces primes.

2 - de faire comprendre à la compagnie qu'une quota letter est, en droit français, un avenant au contrat du travail et qu'elle doit respecter l'intérêt réciproque des 2 parties.

Si on vous a supprimé l'Adsl



Dans le cadre du plan pandémie IBM, des actions sont concoctées à tout niveau

Ainsi nous apprenons que dans les "First 10 actions on crisis start" l'action numéro 3 consiste à "recenser et distribuer des moyens supplémentaires si nécessaire :(ADSL, GPRS, Thinkpad, Cell, ...)". Ces plans doivent concerner toutes les entités opérationnelles et 800 cartes GPRS auraient été commandées

Aussi, nous encourageons toutes les personnes à qui on a supprimé l'ADSL de faire une demande immédiate de carte, il y a du stock !